

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative à a déclaration de projet d'intérêt général
(Centrale photovoltaïque au sol, EDF Renouvelables)

emportant mise en compatibilité

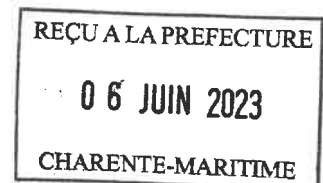
Du Plan Local d'urbanisme (PLU)

de la commune de Le FOUILLOUX (17)

Enquête publique
du 11 avril au 12 mai 2023 inclus

**RAPPORT, AVIS ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE
ENQUÊTEUR**

Le Commissaire Enquêteur



Sommaire

Première Partie : Rapport	3
1-Organisation de l'enquête	3
1.1-Désignation du commissaire enquêteur	3
1.2-Modalités de l'enquête	3
1.3-Publicité de l'enquête	4
1.3.1-Publications	4
1.3.2-Affichage	4
1.4-Dossiers mis à la disposition du public.....	4
2-Déroulement de l'enquête	5
2.1 Phase préparatoire et visite des lieux	5
2.2 Examen du dossier.....	5
2.3 Déroulement général de l'enquête	5
2.4 Clôture de l'enquête.....	5
2.5 Modalités de transfert du dossier et des registres	5
3-Objet de l'enquête	6
3.1 Cadre réglementaire.....	6
3.2 Description du projet.....	6
4-Observations du public	9
4.1 Registre d'enquête et correspondance adressés au commissaire enquêteur.....	9
4.2 Synthèse et analyse des observations.....	9
4.3 Observations du commissaire enquêteur	9
ANNEXE 1-Désignation du commissaire enquêteur par le TA	10
ANNEXE 2-Arrêté préfectoral d'enquête publique	11
ANNEXE 3-Publications journaux	15
ANNEXE 4-Attestation affichage Mairie de Fouilloux	19
ANNEXE 5 -Dossier sur site Préfecture	20
Deuxième Partie : CONCLUSION ET AVIS MOTIVE	21

Première Partie : Rapport

1-Organisation de l'enquête

1.1-Désignation du commissaire enquêteur

Par décision du 21-02-2023 (N°E23000019/86), rendue par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Poitiers (**Annexe 1**), j'ai été désigné pour conduire l'enquête publique et recueillir les observations des personnes pouvant être intéressées le projet d'une centrale voltaïque sur le territoire de la commune de LE FOUILLOUX.

Par arrêté du 21-03-23 Monsieur le Préfet, a prescrit l'ouverture de l'enquête publique unique préalable (**Annexe 2**).

- à la délivrance du permis de construire nécessaire à la réalisation du projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, de trois postes de conversion, d'un poste de livraison, d'un local de maintenance au lieu-dit les Encloux par la société SAS Centrale photovoltaïque du FOUILLOUX 2.

-à la déclaration de projet d'intérêt général emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de le FOUILLOUX en vue de réalisation de ce projet.

1.2-Modalités de l'enquête

Ses principales dispositions sont :

Durée de l'enquête : du 11-04-23 au 12-05-23 :

Lieux de consultation du dossier : Le FOUILLOUX

Permanences tenues par le commissaire enquêteur :

- **Mardi 11 avril 2023** de 9H à 12H
- **Vendredi 28 avril 2023** de 9H à 12H
- **Vendredi 12 mai 2023** de 14H à 17H

Possibilité de transmettre les observations par courrier électronique à l'adresse :

- **pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr**

1.3-Publicité de l'enquête

1.3.1-Publications

Elle a fait l'objet des mesures de publicité réglementaires par affichage et parution dans la presse locale (**Annexe 3**) complétées par la mise en ligne de l'avis et du dossier

L'agriculteur Charentais du : 24-03-23 et 14-04-23

Sud-Ouest du : 24-03-23 et 14-04-23

1.3.2-Affichage

L'avis d'enquête publique a été affiché dans les formes et délais prévus. (**Annexe 4**)

1.4-Dossiers mis à la disposition du public

Durant toute cette période, les dossiers composé des pièces ci-dessous ont été tenus à la disposition du public à la mairie de Le FOUILLOUX

1-Mise en compatibilité du PLU

Pièce N°1.1- dite « Rapport de présentation »

Pièce N°1.2 dite « Déclaration de projet »

Pièce N°3.1 dite « Règlement Graphique » planche Nord et Sud

Pièce N°3.2 dite « Règlement écrit »

Demande d'enquête publique MEDCU 08-02-23

Procès-verbal d'examen commun (URBANhymns) 05-05-22

Le registre d'enquête publique était présent à la Mairie de le FOUILLOUX

Le public a pu, aux heures d'ouverture de la mairie de LE FOUILLOUX consulter l'ensemble de ces documents en toute liberté et commodité.

De plus le dossier était consultable sur le site internet de la Préfecture de Charente Maritime à l'adresse :www.charente-maritime.gouv.fr

2-Déroulement de l'enquête

2.1 Phase préparatoire et visite des lieux

Afin d'avoir une connaissance exacte des zones concernées, j'ai rencontré Monsieur Pascal Boor, le Maire du FOUILLOUX et Monsieur Couturier et j'ai procédé à une visite des lieux le 6 mars 2023.

2.2 Examen du dossier

Les dossiers présentés à l'enquête sont complets et argumentés. Monsieur Pascal Boor, Maire de la commune du FOUILLOUX et Monsieur Pierre Couturier, Directeur de projets, EDF Renouvelables, m'ont donné toutes les informations souhaitées.

2.3 Déroulement général de l'enquête

L'enquête s'est déroulée dans d'excellentes conditions. Tous les documents demandés ont été mis à la disposition du commissaire enquêteur et du public.

2.4 Clôture de l'enquête

L'enquête a été close le 12 mai 2023, les registres signés et récupérés par mes soins

2.5 Modalités de transfert du dossier et des registres

Enfin, le présent rapport, sa conclusion ont été transmis à :

- Monsieur le Préfet de la Charente Maritime.
- Monsieur le Président du Tribunal administratif

Les deux registres d'enquête ont été transmis à Monsieur le Préfet de la Charente Maritime

En conséquence, je suis en mesure d'attester de la régularité de la procédure et du bon déroulement de l'enquête.

3-Objet de l'enquête

3.1 Cadre réglementaire

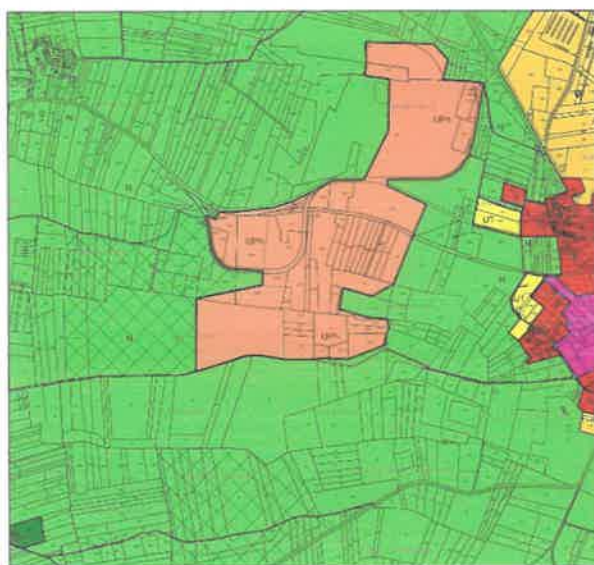
Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document qui, à l'échelle d'une commune ou d'un groupement de communes (EPCI), établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré.

La commune du Fouilloux est intégrée dans le périmètre du SCoT de la Haute Saintonge approuvé le 19 février 2020. Les parcelles constituant l'emprise du projet de parc photovoltaïque sont situées en zone N du PLU de la commune du Fouilloux approuvé le 2 mars 2020. Une mise en comptabilité du PLU (en zone AUPH) est requise. (Articles R153-15 à R153-17 du Code de l'Urbanisme, relatifs aux procédures d'élaboration, d'évaluation et d'évolution du Plan Local d'Urbanisme)

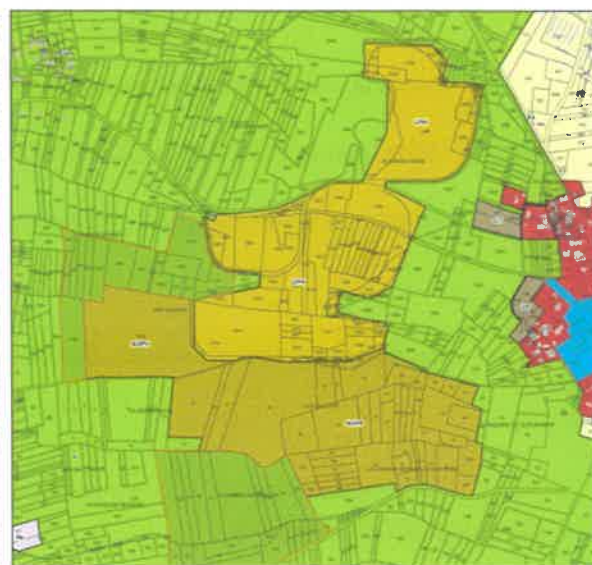
3.2 Description du projet

La modalité réglementaire choisie pour la mise en compatibilité du PLU avec déclaration de projet consistera dans la **création d'une zone AUPH**, destinée exclusivement à la production d'énergie à partir de photovoltaïque. Cette zone AUPH entrera en correspondance avec la zone UPH, d'ores-et-déjà délimitée par le PLU dans le but de pérenniser l'existence d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune. Le règlement de cette zone UPH précise qu'il s'agit d'une zone urbaine reconnaissance l'existence d'un parc photovoltaïque. Il précise également que l'implantation de ce parc, projet d'intérêt général, a été mené par la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge afin de développer la production d'énergie renouvelable qui est renvoyée dans le réseau public. Toutes les installations et constructions en lien et nécessaires au fonctionnement, à l'entretien, au gardiennage et à la sécurité du champ photovoltaïque sont autorisées. Dans ces termes, le règlement de la zone UPH est pleinement compatible avec le projet. Ce dernier nécessite toutefois un classement en zone « à urbaniser » compte-tenu de son existence projetée et non effective. Aussi, la zone AUPH sera délimitée sur l'ensemble du site de projet, soit une surface de 14,5 hectares.

Règlement graphique initial du PLU



Règlement graphique du PLU après modification



3.3 Avis des Parties Publiques Intéressées

Avis de la Mrae du 22-04-21

Réponse à la Mrae du 25-04-22

Synthèse de l'avis de réponse à la MRae du 25-04-22

Choix du site :

« Le choix d'implantation du projet résulte d'une stratégie de prospection de la part d'EDF Renouvelables sur des sites éligibles aux appels d'offres de la Commission de Régulation de l'Énergie. Une analyse sur un ensemble de sites sur le périmètre de l'intercommunalité a conduit EDF Renouvelables à développer ce projet sur ces parcelles qui présentent un ensemble de caractéristiques favorables au développement d'un projet photovoltaïque. Cet ancien site d'extraction d'argile est situé en bordure d'un parc existant. L'aire d'études de 32 ha a permis de retenir le projet de moindre impacts paysagers et écologiques sur une emprise de 14,5 ha (aire de production) »

Ajustement du zonage AUph :

« Pour tenir compte de l'avis de la MRAE, il est proposé d'ajuster le zonage AUph au limite physique (et non plus aux limites parcellaires) du projet en retirant notamment le plan d'eau à l'est du site et ses abords . Cela conduit à réduire le secteur AUph de 2ha au profit de la zone Naturelle (N) »



Enjeux paysagers :

« Il convient d'insister que le site à projet s'inscrit dans un paysage forestier plutôt fermé. Il formera de par la topographique (encaissée) et la végétation en présence, une enclave nichée au cœur de boisements sans lien visuel avec l'extérieur à l'exception de sa frange Nord. En effet, le projet ne porte pas sur les points hauts, et les bois qui le ceinturent sont suffisamment grands et épais pour constituer

un écran opaque impénétrable. Les installations ne seront donc pas visibles et aucun bâtiment (dont la hauteur est limitée à 3 mètres) ne viendra perturber les paysages. Seule la frange nord du site s'ouvre sur le parc du Fouilloux I formant une fenêtre. Or le parc du Fouilloux est très bien intégré. Il a même été l'occasion de retrouver du lien entre la population locale et l'ancienne carrière qui était abandonnée de tous et qui aujourd'hui offre des points de vues très identitaires. Le parc du Fouilloux I fait l'objet d'une valorisation paysagère (belvédère, chemin d'interprétation, parking, permanence). Le projet qui s'inscrit dans la même philosophie, n'a pas vocation à perturber la lecture des paysages

Prises en comptes des risques et nuisances :

« Pour des raisons de sécurité, le projet prend en compte le risque incendie dès la phase de conception (pistes internes et externes, réserves d'eau, etc). En phase d'exploitation, des mesures liées au débroussaillage à l'intérieur du site et en périphérie (sur 50m) permettent de prévenir ce risque. Cette bande de 50m sera indiquée dans l'OA «

Incidence sur la ressource en eau

*« Les choix d'implantation ont été fait en prenant en compte les résultats des études. Au regard des enjeux forts des plans d'eau et des abords, ces zones seront totalement évitées dans la conception. De plus, des mesures de réduction d'impacts ont été définis pour limiter les impacts environnementaux en phases chantier et exploitation (mise en place de fossés notamment). Cet évitement est présenté dans la carte présentée en annexe n°1. En phase d'exploitation, il est rappelé que la gestion de la végétation sera effectué sans utilisation de produit phytosanitaire = **réduction du secteur AUph de 2ha pour retirer le plan d'eau à l'Ouest du site** »*

Incidence sur la petite faune

*« La clôture périphérique existante rend les terrains du parc photovoltaïque imperméables à la grande faune. Cependant, la mise en place de passages à faune de 20 x 20cm tous les 100 m permettra à la petite et moyenne faune de se déplacer (mesure R2.2j). Par ailleurs, les espèces pourront continuer de circuler sur l'axe est/ouest en se reportant sur les habitats entourant le parc photovoltaïques, les chemins en dehors des clotûres ou les boisements au sud du projet, la moyenne faune pourra pénétrer dans la centrale grâce aux passages à faune. Les oiseaux, les chiroptères, ainsi que les insectes pourront transiter par le site, de même que l'ensemble de la faune de petite taille . Comme cela est mentionné en page 29 de l'étude d'impact, la hauteur des clôtures sera en effet de 2 mètres. Cette hauteur a été présenté dans les plans de la demande de permis de construire. **Le règlement du PLU précisera cette limite.***

Concernant la transparence écologique, les éléments sont indiqués dans la réponse ci-dessus. La transparence écologique étant un sujet majeur, des suivis écologiques seront mis en oeuvre afin de s'assurer de l'efficacité des mesures définies »



4-Observations du public

4.1 Registre d'enquête et correspondance adressés au commissaire enquêteur

Le registre de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune du FOUILLOUX n'a fait l'objet d'**aucune** observation.

Aucune observation par courrier n'a été reçue

Aucune observation par courrier électronique reçue

4.2 Synthèse et analyse des observations

Sans objet

4.3 Observations du commissaire enquêteur

Aucune observation sur la modification du PLU, afin de permettre la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol.



Guimps, le 05/06/2023

Le Commissaire Enquêteur

Hervé HUCTEAU

ANNEXE 1-Désignation du commissaire enquêteur par le TA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Poitiers, le 21/02/2023

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE POITIERS

15, rue de Blossac
CS 80541

86020 POITIERS CEDEX
Téléphone : 05.49.60.79.19
Télécopie : 05.49.60.68.09

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 - 13h30 à 17h00

E23000019 / 86

Monsieur Hervé HUCTEAU
Lotissement chez Chaillou
16300 GUIMPS

Dossier n° : E23000019 / 86
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : projet de réalisation d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de Le Fouilloux

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal vous a désigné en qualité de commissaire enquêteur.

En application de l'article L. 123-5 du code de l'environnement, je vous remercie de me faire parvenir, par retour de courrier, la déclaration sur l'honneur ci-jointe dûment complétée et signée, dans l'hypothèse où l'original n'a pas encore été transmis au président du tribunal administratif.

Je vous rappelle qu'en application des dispositions de l'article R. 123-19 du code de l'environnement, le commissaire enquêteur transmet à l'autorité organisatrice l'exemplaire du dossier de l'enquête accompagné du ou des registres et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif, dans les délais légalement définis par l'article L. 123-15.

Afin de permettre le règlement futur de vos indemnités et le versement des cotisations et contributions sociales, vous voudrez bien adresser au tribunal, à l'issue de l'enquête publique, votre état de frais dûment complété accompagné des justificatifs ainsi que l'original d'un RIB ou RIP et votre numéro de sécurité sociale.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,



Certaines informations faisant l'objet d'un enregistrement informatique pour les besoins de l'instruction et du suivi de dossier, un droit d'accès et de rectification des données personnelles peut être exercé auprès du président du tribunal administratif.

ANNEXE 2-Arrêté préfectoral d'enquête publique



Secrétariat Général
Direction de la coordination
et de l'appui territorial

Commune de LE FOUILLOUX

Arrêté préfectoral du **21 MARS 2023**

Prescrivant l'ouverture d'une enquête publique unique préalable :

- à la délivrance du permis de construire nécessaire à la réalisation du projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, de trois postes de conversion, d'un poste de livraison, d'un local de maintenance au lieu-dit Les Encloux par la société SAS Centrale photovoltaïque du Fouilloux 2,
- à la déclaration de projet d'intérêt général emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Le Fouilloux en vue de la réalisation de ce projet.

Le Préfet de Charente-Maritime
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code rural ;

Vu les courriers de la direction départementale des territoires et de la mer des 6 février et 13 mars 2023 ;

Vu l'avis de l'autorité environnementale n° 2021APNA65 du 22 avril 2021 ;

Vu l'avis de l'autorité environnementale n° 202APNA42 du 25 avril 2022;

Vu l'ensemble des avis recueillis en cours d'instruction et joints au dossier d'enquête publique ;

Vu le dossier produit comportant notamment une étude d'impact ;

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Le Fouilloux approuvé le 2 mars 2020 et la modification simplifiée n°1 approuvée le 16 décembre 2021;

Vu la délibération du 20 janvier 2022 du conseil municipal de Le Fouilloux portant décision de prescrire la procédure de déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU de Le Fouilloux en vue de la réalisation d'un parc photovoltaïque ;

Vu le procès verbal de la réunion en date du 5 mai 2022 d'examen conjoint des personnes publiques et associées ;

Vu les décisions du tribunal administratif de Poitiers n°E2300000018/86 et n°E2300000019/86 en date du 21 février 2023 désignant Monsieur Hervé HUCTEAU commissaire enquêteur ;

Vu le courrier en date du 15 mars 2023 du maire de Le Fouilloux sollicitant l'organisation d'une enquête publique unique conformément aux dispositions du code de l'environnement pour le projet de centrale photovoltaïque Le Fouilloux 2 ;

38, rue Réaumur - CS 7000 - 17017 La Rochelle cedex 01
Tél : 05.46.27.43.00 - Fax : 05.46.41.10.30
www.charente-maritime.gouv.fr

Considérant que l'enquête devra être organisée dans le respect des mesures sanitaires en vigueur ;
Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture de la Charente-Maritime ;

ARRETE :

Article 1er : Il sera procédé, du **mardi 11 avril 2023 au vendredi 12 mai 2023 inclus**, soit une durée de 32 jours, à l'ouverture d'une enquête publique unique préalable :

- à la délivrance du permis de construire nécessaire à la réalisation du projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, de trois postes de conversion, d'un poste de livraison, d'un local de maintenance au lieu-dit Les Encloux par la société SAS Centrale photovoltaïque du Fouilloux 2,
- à la déclaration de projet d'intérêt général emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Le Fouilloux en vue de la réalisation de ce projet.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du responsable du projet à l'adresse suivante : société SAS Centrale photovoltaïque du Fouilloux 2, chez EDF RENOUVELABLES France, Coeur Défense – Tour B, 100, Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris-La Défense Cedex, Tel : 06 27 09 99 58 contact : Pierre COUTURIER.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique "publications/consultations du public").

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :

pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un accès gratuit au dossier est prévu sur un poste informatique à la préfecture au 38 rue Réaumur 17000 La Rochelle où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur rendez-vous pris auprès du bureau de l'environnement – 05 46 27 43 00 .

Article 2 : Monsieur Hervé HUCTEAU a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Poitiers pour cette enquête.

Article 3 : Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de LE FOUILLOUX, siège de l'enquête, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture du public.

Dans ce lieu, un registre à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sera mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations.

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, à la mairie de LE FOUILLOUX : 26 Route de la Mairie 17270 LE FOUILLOUX et seront annexées au registre d'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

La consultation des documents en mairie et le dépôt d'observations sur le registre devront s'opérer selon les règles sanitaires en vigueur.

Article 4 : Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de LE FOUILLOUX, pour recevoir ses observations orales ou écrites, dans les conditions suivantes :

- Mardi 11 avril 2023 de 09h00 à 12h00,
- Vendredi 28 avril 2023 de 09h00 à 12h00,
- Vendredi 12 mai 2023 de 14h00 à 17h00.

Considérant que l'enquête devra être organisée dans le respect des mesures sanitaires en vigueur ;
Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture de la Charente-Maritime ;

ARRETE :

Article 1er : Il sera procédé, du **mardi 11 avril 2023 au vendredi 12 mai 2023 inclus**, soit une durée de 32 jours, à l'ouverture d'une enquête publique unique préalable :

- à la délivrance du permis de construire nécessaire à la réalisation du projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, de trois postes de conversion, d'un poste de livraison, d'un local de maintenance au lieu-dit Les Encloux par la société SAS Centrale photovoltaïque du Fouilloux 2,
- à la déclaration de projet d'intérêt général emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Le Fouilloux en vue de la réalisation de ce projet.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du responsable du projet à l'adresse suivante : société SAS Centrale photovoltaïque du Fouilloux 2, chez EDF RENOUVELABLES France, Coeur Défense – Tour B, 100, Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris-La Défense Cedex, Tel : 06 27 09 99 58 contact : Pierre COUTURIER.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique "publications/consultations du public").

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :
pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un accès gratuit au dossier est prévu sur un poste informatique à la préfecture au 38 rue Réaumur 17000 La Rochelle où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur rendez-vous pris auprès du bureau de l'environnement – 05 46 27 43 00 .

Article 2 : Monsieur Hervé HUCTEAU a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Poitiers pour cette enquête.

Article 3 : Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de LE FOUILLOUX, siège de l'enquête, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture du public.

Dans ce lieu, un registre à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sera mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations.

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, à la mairie de LE FOUILLOUX : 26 Route de la Mairie 17270 LE FOUILLOUX et seront annexées au registre d'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

La consultation des documents en mairie et le dépôt d'observations sur le registre devront s'opérer selon les règles sanitaires en vigueur.

Article 4 : Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de LE FOUILLOUX, pour recevoir ses observations orales ou écrites, dans les conditions suivantes :

- Mardi 11 avril 2023 de 09h00 à 12h00,
- Vendredi 28 avril 2023 de 09h00 à 12h00,
- Vendredi 12 mai 2023 de 14h00 à 17h00.

réception de l'avis du commissaire enquêteur pour approuver la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme.

Article 9 : Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement), ainsi qu'en mairie de LE FOUILLOUX où elles pourront être consultées aux heures habituelles d'ouverture des bureaux pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication des rapport et conclusions auprès du Préfet de la Charente-maritime dans les conditions prévues au titre 1^{er} de la loi du 17 juillet 1978 sur la liberté d'accès aux documents administratifs.

Article 10 :

Frais de l'enquête :

L'indemnisation du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête, ainsi que les frais d'affichage et de publication dans la presse sont à la charge du porteur de projet.

Article 11 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral du 10 mars 2023 portant ouverture d'une enquête publique pour le projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, de trois postes de conversion, d'un poste de livraison, d'un local de maintenance sur la commune de LE FOUILLOUX.

Article 12 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-Maritime,
La Sous-Préfète de JONZAC,
Le Maire de la commune de LE FOUILLOUX,
Le Président de la société SAS Centrale photovoltaïque du Fouilloux 2,
Le Commissaire enquêteur

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera transmise au Directeur départemental des territoires et de la mer de la Charente-Maritime.

La Rochelle, le **21 MARS 2023**

Le Préfet,
Le Secrétaire Général



Emmanuel CAYRON

Legenda des associations

SAUJON
LA SAISONNE - 2 RTE DE L'ERAYTE
Dimanche 26 mars à 15 h
SPECTACLE
L'UKRAINE
17€ / pers
Spectacle produit par la SAS SPECTACLES DE TOUS PAYS
Informations et réservations auprès de ATYS (Animation et Tradition en Pays de Saoujon)
Contact : M. PERRONCK BERNARDINI, N. Leigis de La Lande, 09480 Saoujon
06 77 38 65 98
perronckbernardini@orange.fr



Sud Ouest immobilier
Les meilleures offres de location **chaque mardi** dans **votre journal** et sur www.sudouest-immo.com
En partenariat avec **bien'it**
SUD OUEST
Les services des quotidiens du Groupe Sud Ouest

Annonces légales et officielles

Marchés publics et privés
Marchés à procédure adaptée sup. à 90 000 €
Neulle
AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
1. Motif d'appel : Commune de Nieuville-sur-Ouche, 4 place de la Mairie - 71200 Nieuville-sur-Ouche
2. Procédure de passation : Marché public de procédure adaptée selon une procédure adaptée applicable de l'article R.2125-1 du Code de la Commande Publique.
3. Objet de l'appel : Installation et d'accompagnement pour la réalisation d'activités touristiques de la commune de Nieuville-sur-Ouche.
4. Lots : La marchandise n'est pas divisée. Les prestations seront effectuées par un seul lot unique.
5. Date de dépôt et date d'ouverture des candidatures : Date d'ouverture de la séance : 08 mars - 10h 00 - 10 mars 2023.
6. Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères définis dans le Règlement de la Consultation.
7. Justification à fournir quant aux capacités et capacités : Pourrait être le titulaire de la consultation.
8. Modalités financières et garanties : Les candidats peuvent obtenir l'ensemble des documents de consultation ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence électronique en téléchargement gratuit sur le site Internet www.marches-publics.com.
9. Date de clôture des offres : Le dossier est clos le mardi 13 mars 2023 à 12 heures.
10. Date de dépôt des offres : Vendredi 24 mars 2023 à 12 heures.
11. Informations relatives à l'organisation de l'appel et les autres points importants de la consultation : Voir le site Internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et notamment les sites suivants : www.marches-publics.com et www.marches-publics.com.
12. Date d'envoi de la publication : 23 mars 2023.

Préfecture de la Charente-Maritime
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
De projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, de trois postes de conversion, d'un poste de livraison, d'une local de maintenance sur la commune de La Flotte.
Il sera procédé de mardi 14 mars 2023 au vendredi 17 mars 2023 inclus, sur un délai de trente jours, à l'ouverture d'un appel public à la concurrence. Il s'agit de la réalisation de projets de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, de trois postes de conversion, d'un poste de livraison, d'un poste de maintenance sur la commune de La Flotte. Les observations relatives à l'organisation de l'appel et les autres points importants de la consultation sont disponibles sur le site Internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et notamment les sites suivants : www.marches-publics.com et www.marches-publics.com.
Date de dépôt des offres : Vendredi 24 mars 2023 à 12 heures.
Date d'ouverture des offres : Vendredi 24 mars 2023 à 12 heures.
Date de clôture des offres : Vendredi 24 mars 2023 à 12 heures.
Date de dépôt des offres : Vendredi 24 mars 2023 à 12 heures.
Date d'ouverture des offres : Vendredi 24 mars 2023 à 12 heures.
Date de clôture des offres : Vendredi 24 mars 2023 à 12 heures.

Entreprises, Inscrivez-vous aux alertes automatiques
Tous les marchés du Sud-Ouest 100 % gratuits sur sudouest-marchespublics.com
SUD OUEST

Avis administratifs et judiciaires
Enquêtes publiques
Préfecture de la Charente-Maritime
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Il sera procédé de mardi 14 mars 2023 au vendredi 17 mars 2023 inclus, sur un délai de trente jours, à l'ouverture d'un appel public à la concurrence. Il s'agit de la réalisation de projets de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, de trois postes de conversion, d'un poste de livraison, d'un poste de maintenance sur la commune de La Flotte. Les observations relatives à l'organisation de l'appel et les autres points importants de la consultation sont disponibles sur le site Internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et notamment les sites suivants : www.marches-publics.com et www.marches-publics.com.
Date de dépôt des offres : Vendredi 24 mars 2023 à 12 heures.
Date d'ouverture des offres : Vendredi 24 mars 2023 à 12 heures.
Date de clôture des offres : Vendredi 24 mars 2023 à 12 heures.

Ville de Rochefort
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Modification du PLU
Le public est invité, par arrêté du maire en date du 17 mars 2023, à déposer ses observations sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Rochefort. Les observations relatives à l'organisation de l'appel et les autres points importants de la consultation sont disponibles sur le site Internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et notamment les sites suivants : www.marches-publics.com et www.marches-publics.com.
Date de dépôt des offres : Vendredi 24 mars 2023 à 12 heures.
Date d'ouverture des offres : Vendredi 24 mars 2023 à 12 heures.
Date de clôture des offres : Vendredi 24 mars 2023 à 12 heures.

Sud Ouest auto-moto
Les nouveautés au banc d'essai **chaque vendredi** dans **votre journal** et sur sudouest.fr/sport/auto-moto/
SUD OUEST

L'Agriculteur Charentais - 24 mars 2023

Journal habilité actes Safer, annonces légales pour tout le département - legales@agr17.fr

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE...

Il sera procédé du mardi 11 avril 2023 au vendredi 12 mai 2023 inclus, soit une durée de 32 jours, à l'ouverture d'une enquête publique unique préalable...

Les observations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture...

Les observations pourront être adressées par courrier à l'adresse suivante : pref.charente-maritime@charente-maritime.gouv.fr

La consultation des documents en matière de l'état d'observations sur le registre devra s'opérer selon les règles suivantes en vigueur.

ver la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime...

ATLANTIQUE NOTAIRES ROCHELAIS 35 RUE DE LA ROUE 17000 LA ROCHELLE

OBJET SOCIAL. SCI AU CAPITAL DE 1900 € SIÈGE SOCIAL : 26 RUE PHILIPPE MARLÉ 17000 LA ROCHELLE

DISBOLUION ANTICIPÉE. TERRE DES LOUPS SCI AU CAPITAL DE 12000 € SIÈGE SOCIAL : 701 ROUTE DE L'OcéAN 17460 ET LAURENT DE LA PRIÈRE RCS : 948 748 937 LA ROCHELLE

Le 9 mars 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la SCI TERRE DES LOUPS à compter du 9 mars 2023.

CLÔTURE DE LIQUIDATION. TERRE DES LOUPS SCI AU CAPITAL DE 10 200 € SIÈGE SOCIAL : 701 ROUTE DE L'OcéAN 17460 ET LAURENT DE LA PRIÈRE 948 748 937 RCS LA ROCHELLE

Le 9 mars 2023, le procès verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire de clôture de liquidation a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 9 mars 2023.

Le Liquidateur, Mr GAVOUX Franck

AVIS DE CONSTITUTION. Par acte SSP de 20/03/2023, il a été constituée une SARL dénommée BTPH17

AVIS. Par jugement de 08 octobre 2022, le tribunal correctionnel de La Rochelle a condamné M. COULLAUD Damien

2 mois, dans le journal de l'Agriculteur charentais, au profit de M. Damien COULLAUD au-delà de la remise en état des lieux à l'identique dans un délai de 1 an, assorti d'une astreinte de 30€ par jour de retard au-delà de ce délai de 1 an pour une durée de 12 mois.

AVIS DE CONSTITUTION. WASHNET SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 1 800 € SIÈGE SOCIAL : 4 BIS CHEMIN DE LA BALESINE 17880 LE BONS PLAGE EN RÉ

Aux termes d'un Acte Sous Seing Privé signé par voie électronique en date du 17/03/2023 il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes

CHATEAU SAINT-BIMON SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 48 800 € SIÈGE : LE CHATEAU 17800 ST BIMON DE BOURDES 436342911 RCS DE SAINTES

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL. Aux termes d'un acte reçu par Maître Bruno LAMREAU, Notaire Associé de la Flotte (17630) 7 Cours Félix Faure, le 17 mars 2022, à la requête des époux ci-après identifiés, contenant :

Pour avis, Le Notaire, Mr Bruno LAMREAU

AVIS DE CONSTITUTION. CASH 17 SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 5 000 € SIÈGE SOCIAL : LOCAL NUMÉRO 3 PARC COMMERCIAL LE PEP ROBE AVENUE DU PEP ROBE 17136 LAGORD - SOCIÉTÉ EN COURS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17/03/2023 il a été constituée une société.

Consciemment à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes duquel l'acte d'ouverture et de description de l'ensemble reçu par Maître BOULLE Anne, Notaire au sein de la Société par actions simplifiée « L'IMAJUT NOTAIRES », titulaire d'un Office Notarial à la résidence de CORBELL ES-SONNES (91), 5, rue Féry, le 15 mars 2023, durant 3 années que le légataire rempli les conditions de son testament.

CHATEAU SAINT-BIMON SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 48 800 € SIÈGE : LE CHATEAU 17800 ST BIMON DE BOURDES 436342911 RCS DE SAINTES

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL. Aux termes d'un acte reçu par Maître Bruno LAMREAU, Notaire Associé de la Flotte (17630) 7 Cours Félix Faure, le 17 mars 2022, à la requête des époux ci-après identifiés, contenant :

Pour avis, Le Notaire, Mr Bruno LAMREAU

AVIS DE CONSTITUTION. CASH 17 SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 5 000 € SIÈGE SOCIAL : LOCAL NUMÉRO 3 PARC COMMERCIAL LE PEP ROBE AVENUE DU PEP ROBE 17136 LAGORD - SOCIÉTÉ EN COURS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17/03/2023 il a été constituée une société.

Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination sociale : CASH 17

cher à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

CHATEAU SAINT-BIMON SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 48 800 € SIÈGE : LE CHATEAU 17800 ST BIMON DE BOURDES 436342911 RCS DE SAINTES

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL. Aux termes d'un acte reçu par Maître Bruno LAMREAU, Notaire Associé de la Flotte (17630) 7 Cours Félix Faure, le 17 mars 2022, à la requête des époux ci-après identifiés, contenant :

Pour avis, Le Notaire, Mr Bruno LAMREAU

AVIS DE CONSTITUTION. CASH 17 SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 5 000 € SIÈGE SOCIAL : LOCAL NUMÉRO 3 PARC COMMERCIAL LE PEP ROBE AVENUE DU PEP ROBE 17136 LAGORD - SOCIÉTÉ EN COURS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17/03/2023 il a été constituée une société.

Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination sociale : CASH 17

Suite des annonces en page 26

ABF
SARL au capital de 12 000 €
Route départementale
723, Aires des Ajoncs,
Bouguenais (44340)
R.C.S. : Nantes 913 540 134

TRANSFERT SIÈGE

Il résulte du procès-verbal du 28 février 2023 que le siège social a été transféré à Bougenais (44340), Route N° 10-A des Ajoncs. Le conseil du 1^{er} mars 2023. Personne habilitée à engager la société : Gérante - M^{me} Felisa BERTAYER, domiciliée à 127 Boulevard Jules-Verns, 44300 Nantes. La société sera immatriculée au RCS de Nantes.

Sud Ouest
légal

7 jours sur 7 - 24 h sur 24

Publiez votre annonce légale

Paiement en ligne sécurisé

Avis administratifs et judiciaires

Enquêtes publiques

Commune de Saint-Simon-de-Bordes

AVIS AU PUBLIC

Enquête publique sur le projet du Plan local d'urbanisme (PLU)

W, la délibération en date du 29 septembre 2014 concernant l'élaboration du Plan local d'urbanisme, a été distribuée au Conseil municipal en date du 13 avril 2021 afin de lui soumettre le projet de PLU en date du 29 février 2023. M. le Président du Tribunal administratif de Poitiers a désigné M. Dominique LEHINETON en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Saint-Simon-de-Bordes du 2 mai 2023 au 1^{er} juin 2023 inclus, soit pour une durée de 31 jours consécutifs. Le commissaire enquêteur, M. Dominique LEHINETON sera présent pour recevoir les observations écrites ou orales du public sur des dates et heures suivantes :

- Mardi 2 mai 2023 de 9 h 30 à 12 heures ;
- Mardi 19 mai 2023 de 9 h 30 à 12 heures ;
- Lundi 22 mai 2023 de 14 h 30 à 17 heures ;
- Jeudi 1^{er} juin 2023 de 14 h à 17 heures.

Chaque pourra prendre connaissance du dossier et déposer ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert au maire à cet effet et les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. Dominique LEHINETON - Commissaire enquêteur - Enquête publique PLU de Saint-Simon-de-Bordes, Mairie, 8, rue de la Salle des Nées, 17500 Saint-Simon-de-Bordes. Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à plu@saintsimondebordes.fr avec à compléter le 2 mai 2023 à 9 h 30 jusqu'au 1^{er} juin 2023 à 17 heures.

Les observations reçues par voie postale et par courrier électronique seront versées au registre d'enquête et consultables pendant toute la durée de l'enquête. Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur le site internet de la Communauté de communes de Haute-Charente à l'adresse suivante : <https://www.haute-charente.org/actualites-enquetes-publiques>. Cet avis est affiché sur le tableau d'affichage de la mairie de Saint-Simon-de-Bordes. Le Conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU. Il pourra, au vu des observations de l'enquête publique décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Un avis au public relatif concerne l'ouverture de l'enquête sur le dossier de permis de construire, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et réparti dans ses huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département. Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera également publié, par voie d'affiches, à la mairie et en tous lieux habituels sur le territoire de la commune. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de M. Jean-Marc THOMAS, Maire, ou M. Didier NOUVEL, adjoint délégué à l'urbanisme au 07 69 09 09 90 ou par email plu@saintsimondebordes.fr.

Préfecture de la Charente-Maritime

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de parc éolien sur la commune de Messac

Il sera procédé du mardi 2 mai au mardi 5 juin 2023 inclus, soit une durée de 36 jours, dans la commune de Messac, à une enquête publique sur le dossier de demande de dérogation - études et habilitation préalable - et le présent avis est affiché sur le tableau d'affichage de la mairie de Messac. Le dossier relatif à ce projet peut être consulté sur le site internet de la commune de Messac : www.messac.fr.

Les documents soumis à l'enquête publique seront mis à disposition du public selon les modalités suivantes :

- au vendredi matin à la mairie de Messac, siège de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- en version papier et en version électronique mise à disposition sur un poste informatique à la mairie de Messac, rue F. Millaud 17 000 La Rochelle et le pourra être consulté sur un poste informatique d'ouverture au public sur rendez-vous par courrier au bureau de l'urbanisme - 05 46 27 43 00 ;
- sous format numérique sur le site internet de la préfecture : <https://www.charente-maritime.gouv.fr/annuaire-publications/consultations-du-public-et-sur-le-site-du-registre-administratif> ;
- M. Jean-Baptiste CLERGEZ, conseiller de l'urbanisme et de l'habitat, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter les observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur des notices sur des notices et parajurés par le commissaire-enquêteur, mises à sa disposition à la mairie de Messac, soit sur le site internet de la commune de Messac, soit sur le site internet de la préfecture.

Les observations pourront également être déposées :

- par courrier à l'adresse suivante : preparticipation-public@charente-maritime.gouv.fr ;
- sur le registre d'enquête dématérialisé suivant : <https://www.registre-numerique.fr/parc-ecolien-messac>.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture.

Le commissaire-enquêteur se verra à la disposition du public à la mairie de Messac, pour recevoir ses observations écrites ou orales, dans les conditions suivantes :

- Mardi 2 mai 2023 : 9 h - 12 heures ;
- Jeudi 11 mai 2023 : 14 h - 17 heures ;
- Mercredi 17 mai 2023 : 9 h - 12 heures ;
- Lundi 22 mai 2023 : 14 h - 17 heures ;
- Jeudi 1^{er} juin 2023 : 14 h - 17 heures ;
- Mardi 6 juin 2023 : 14 h - 17 heures.

La consultation-enquêteur recevra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront le clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande écrite de report de date prévue à l'article L. 123-15 du code de l'environnement. À l'issue de la procédure, le Préfet de la Charente-Maritime statuera par arrêté sur l'autorisation environnementale modificative. Pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions de commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public - au maire de Messac ;

- à la préfecture de la Charente-Maritime au bureau de l'environnement ;

Préfecture de la Charente-Maritime

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Du projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, de trois postes de conversion, d'un poste de livraison, d'une ligne de maintenance sur la commune de La Foullole

Il sera procédé du mardi 11 avril 2023 au vendredi 12 mai 2023 inclus, soit une durée de trente-deux jours, à l'ouverture d'une enquête publique unique préalable à la délivrance du permis de construire relatif à la réalisation du projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, de trois postes de conversion, d'un poste de livraison, d'un local de maintenance au lieu de La Foullole par la société SAS Centrale photovoltaïque du Foullole 2 à la déclaration de projet d'intérêt général amputant mais en complément du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Foullole en vue de la réalisation de ce projet.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du responsable du projet à l'adresse suivante : SAS Centrale photovoltaïque du Foullole 2, chez EDF RENOUVELABLES France, Cour D'Alsace, lot 100, impasse de l'Alsace-de-Saule, 82802 Paris-La Défense Cedex 38. 06 27 09 69 68, contact PLU@centrale-photovoltaique.com.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique Participations/consultations du public. Les observations pourront être adressées par message à l'adresse suivante : preparticipation-public@charente-maritime.gouv.fr.

Cet avis est consultable sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et sera tenu à la disposition du public à la mairie, siège de l'enquête.

Un accès gratuit au dossier est prévu sur un poste informatique à la préfecture au 36, rue F. Millaud, 17100 La Rochelle, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur rendez-vous pris auprès du bureau de l'environnement - 05 46 27 43 00.

Quand toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de Foullole, siège de l'enquête, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture du public.

Diets ce lieu, un registre à jour et heures habituelles de consultation sera mis à la disposition du public qui pourra y déposer ses observations.

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, à la mairie de La Foullole 28, route de la Mairie, 17170 La Foullole, et seront annexées au registre d'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

M. Hervé BUSTEAU a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, sera mis à la disposition du public, en mairie de La Foullole, aux jours et heures suivants :

- Mardi 11 avril 2023, de 9 h à 12 heures ;
- vendredi 21 avril 2023, de 9 h à 12 heures ;
- vendredi 11 mai 2023, de 14 h à 17 heures.

La consultation des documents se situe et le dépôt d'observations sur le registre devant s'opérer dans les règles suivantes en vigueur.

Le commissaire enquêteur recevra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront le clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande écrite de report de date prévue à l'article L. 123-15 du Code de l'environnement.

À l'issue de la procédure, le projet sera arrêté sur la demande de permis de construire déposée par la société SAS Centrale photovoltaïque du Foullole 2.

Le dossier de mise en compatibilité, éventuellement modifié, complété par le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur et par le procès-verbal de l'examen copié et ouvert au conseil municipal de la commune de Foullole est déposé d'un côté de deux mois à compter de la clôture de l'enquête au commissaire enquêteur pour approuver la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme. Une copie du rapport et des conclusions de commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et à la mairie de La Foullole pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au préfet.

SEMINAIRES
UN CADRE UNIQUE

Le journal Sud-Ouest vous propose une nouvelle manière de lire les journaux.

21, avenue de la République
www.sudouest.fr
05 46 27 43 00

Carnets

Horaires et messages sur carnet.sudouest.fr
votre service au 05 35 31 29 37 ou sur www.sudouest.fr

Avis d'obsèques

AGREFEUILLE-D'AUNIS PUILBOREAU

M^{lle} Elisabeth AURY, sans épouse ;
Mélissa AURY, sa fille ;
Rosalee et Ruben, ses petits-enfants ;
Catherine, Christine, Christian, Dominique, Patrick et Yannick, ses sœurs et frères ;
ses nièces et neveux ;
ont le douleur de vous faire part du décès de

M. Jean-Michel AURY

Le repos sera célébré le mardi 18 avril 2023, à 10 heures en l'église d'Aligre-et-d'Aunis suivie de l'inhumation au cimetière de St Eloi de La Rochelle.

Jean-Michel repose à la chambre funéraire publique de La Rochelle, salon Nympha.

Fleurs naturelles uniquement.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
Vos condoléances sur www.funeraires.net

Personnel funéraire publiques, La Rochelle, 84 Avenue, 05 46 27 43 00.

CHAMBON

Maryline et Dominique, Amick et Jean-Marc, Jean-Jacques et Karla, ses enfants et leurs conjoints ;
Samuel, Laurent, Noas, Romane, Maïka, Maëlle et Ambre ses petits-enfants et Lila, Titouan, Marus et Loucine ses arrière-petits-enfants ainsi que toute sa famille et ses amis vous font part du décès de

M. René REGNIER

survenu à l'âge de 89 ans.
La cérémonie civile aura lieu le jeudi 20 avril 2023, à 10 h 30 au cimetière de La Rochelle suite de l'inhumation à l'inhumation au cimetière du Cher à Chambon.
René Regnier repose à la chambre funéraire 9 rue Alfred de Vigny à Sables (17).
Ni fleurs ni plaques.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Marthe - La Croix Funéraire, Ayrol - La Rochelle, 45, av. de l'Orléans, 05 46 27 43 00.

SAINT-FROULT

Françoise WURPILLOT, son épouse ;
Gérald, Emmanuel, Wesley, Roxane, ses enfants, et leurs conjoints ;
Amandine, Nathan, Otis, Hélie, ses petits-enfants ainsi que toute sa famille ont le tristesse de vous faire part du décès de

M. Jean-Luc WURPILLOT

La cérémonie civile sera célébrée le mardi 18 avril 2023, à 14 heures au crématorium de Saint-Georges-de-Bordeaux.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Marthe - La Croix Funéraire, Ayrol - La Rochelle, 45, av. de l'Orléans, 05 46 27 43 00.

SAINTE-BORDES

Son épouse Claude (1), ses enfants Patrick, Laurent et Frédéric, leurs conjoints Laurence et Dominique (1), ses petits-enfants Roxane, Margarete, Chloé et Julia, ses arrière-petits-enfants Pablo et Axel ainsi que toute la famille et les proches ont la tristesse de vous faire part du décès de

M^{lle} Nadine CARDIN
née CHABRET.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 21 avril 2023, à 15 heures en l'église de Bords-sur-Seudre de l'inhumation au cimetière de cette même commune.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Maryline Guillot, Avenue Calixte-Guyon

LA ROCHELLE

Brigitte, François, Virginie et Christophe, ses enfants, et leurs conjoints, ses petits-enfants et ses arrière-petits-enfants, ont la tristesse de vous faire part du décès de

M^{lle} Corinne GAUTRONNEAU
née MOUÏN,

dans sa 67ème année.
La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 20 avril 2023, à 10 heures en l'église Saint-Jean-Baptiste de Villeneuve-Les-Sablons.
L'inhumation aura lieu à 16h30 au cimetière de Cokonges-Sur-Aulize (79).
M^{lle} GAUTRONNEAU repose à la chambre funéraire Publique de La Rochelle. Les visites sont possibles sur rendez-vous.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
Condoléances sur registre

Funeraires publiques, 1 rue Rochelle 16100

ANNONCES LÉGALES

L'Agriculteur Charentais - 14 avril 2023

Journal habilité actes Safer, annonces légales pour tout le département - legales@agr17.fr



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL, DE TROIS POSTES DE CONVERSION, D'UN POMPAGE D'EAU...

Il sera procédé du mardi 11 avril 2023 au vendredi 12 mai 2023 inclus, soit une durée de 32 jours, à l'exposition d'une enquête publique unique préalable...

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du responsable du projet à l'adresse suivante : SAS Centrale photovoltaïque du Fouilloux 2, chez EDF RENOUEAUX FRANCE, Caser Délégué - Tour B, 400, Espinasse du Général de Gaulle 49202 - Paris-La Défense Cedex, tel : 06 27 09 09 28 contact Pierre COUTURIER.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site Internet de la préfecture www.charente-maritime.gouv.fr rubrique "publications/consultations du dossier".

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du responsable du projet à l'adresse suivante : SAS Centrale photovoltaïque du Fouilloux 2, chez EDF RENOUEAUX FRANCE, Caser Délégué - Tour B, 400, Espinasse du Général de Gaulle 49202 - Paris-La Défense Cedex, tel : 06 27 09 09 28 contact Pierre COUTURIER.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du responsable du projet à l'adresse suivante : SAS Centrale photovoltaïque du Fouilloux 2, chez EDF RENOUEAUX FRANCE, Caser Délégué - Tour B, 400, Espinasse du Général de Gaulle 49202 - Paris-La Défense Cedex, tel : 06 27 09 09 28 contact Pierre COUTURIER.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du responsable du projet à l'adresse suivante : SAS Centrale photovoltaïque du Fouilloux 2, chez EDF RENOUEAUX FRANCE, Caser Délégué - Tour B, 400, Espinasse du Général de Gaulle 49202 - Paris-La Défense Cedex, tel : 06 27 09 09 28 contact Pierre COUTURIER.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du responsable du projet à l'adresse suivante : SAS Centrale photovoltaïque du Fouilloux 2, chez EDF RENOUEAUX FRANCE, Caser Délégué - Tour B, 400, Espinasse du Général de Gaulle 49202 - Paris-La Défense Cedex, tel : 06 27 09 09 28 contact Pierre COUTURIER.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du responsable du projet à l'adresse suivante : SAS Centrale photovoltaïque du Fouilloux 2, chez EDF RENOUEAUX FRANCE, Caser Délégué - Tour B, 400, Espinasse du Général de Gaulle 49202 - Paris-La Défense Cedex, tel : 06 27 09 09 28 contact Pierre COUTURIER.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du responsable du projet à l'adresse suivante : SAS Centrale photovoltaïque du Fouilloux 2, chez EDF RENOUEAUX FRANCE, Caser Délégué - Tour B, 400, Espinasse du Général de Gaulle 49202 - Paris-La Défense Cedex, tel : 06 27 09 09 28 contact Pierre COUTURIER.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du responsable du projet à l'adresse suivante : SAS Centrale photovoltaïque du Fouilloux 2, chez EDF RENOUEAUX FRANCE, Caser Délégué - Tour B, 400, Espinasse du Général de Gaulle 49202 - Paris-La Défense Cedex, tel : 06 27 09 09 28 contact Pierre COUTURIER.

avis à compter de la réception de l'avis du commissaire enquêteur pour apprécier la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme.

L'IMMOBILIERE DE RE SARL AU CAPITAL DE 3 712 € SIÈGE SOCIAL : 2 AVENUE D'ANTOINETTE 17870 LA COLLADE SUR MER 430442374 RCS LA ROCHELLE

Aux termes d'une AGM en date du 10/01/2023, les associés ont pris acte de la démission de M. Denis HENNAULT de ses fonctions de gérant à compter du 31/12/2022 et ont décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis, La Gérance

CLÔTURE DE LIQUIDATION

FRANÇEL SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE EN LIQUIDATION AU CAPITAL DE 7 622,48 € SIÈGE SOCIAL : 4, RUE LE TERTRE 17320 MARIENNES SIÈGE DE LIQUIDATION : 17 RUE ROSSIGNOL 17120 MARIENNES 342 894 124 RCS LA ROCHELLE

Aux termes d'une décision en date du 15/03/2023, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déposé au greffe du Tribunal de Commerce de La Rochelle, le 17 rue Rossignol, 17120 Mariennes, de son mandat de liquidateur, lui a donné suite de sa mission et a prononcé la clôture de la liquidation au 31/12/2022.

Pour avis, La Gérance

ADJES-RE-PRO SARL AU CAPITAL DE 8 898 € SIÈGE SOCIAL : 28 AVENUE GÉNÉRAL DE GAULLE 17410 ST MARTIN DE RE 791 344814 RCS LA ROCHELLE

Aux termes d'une délibération en date du 06/03/2023, l'AGM a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de dépannage électrique ainsi que tous travaux d'électricité générale à compter du 03/04/2023 et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, La Gérance

SCP DOROTHÉE DESFOSSÉS-MOREAU ET GUILLAUME TROMAS NOTAIRES ASSOCIÉS SIÈGE À LA ROCHELLE (CHARENTE-MARITIME) 33 AVENUE MICHEL CRÉPEAU

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Guillaume TROMAS, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle Dorothée DESFOSSÉS-MOREAU et Guillaume TROMAS, notaires associés, établie en un Office Notarial à LA ROCHELLE (17100), le 13 mars 2023, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet social : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, le prêt, la mise en valeur, la transmission, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et le vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Dénomination sociale : SCI DU BOIS D'HURE. Siège social : LAGORD (17140), 10 bis Rue du Bois d'Hure. La société est constituée pour une durée de 99 années. Le capital social est fixé à la somme de : CENT EUROS (100,00) EURO.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable et l'unicité des associés. Le présent est Monsieur Raoul TIGO MAÏCHÉO GONCALVES demeurant BERNON (17170) 12 rue de Carottes. La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de La Rochelle.

Pour avis, La Gérance

RE SPORTS ISLAND SARL AU CAPITAL DE 20 000 € SIÈGE SOCIAL : 11 VERRÈLE D'ESPERANCE 17410 SAINT MARTIN DE RE RCS LA ROCHELLE 882 043 359

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31/03/2023 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 31/03/2023. Elle a nommé pour une durée limitée en qualité de liquidateur Monsieur LAMIT Sébastien, demeurant 4 rue de la Réunion, 17410 SAINT MARTIN DE RE et a fait le siège de la liquidation chez le liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de La Rochelle. LAMIT Sébastien

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL TRANSGOLYPHE SARL AU CAPITAL DE 3 000 € SIÈGE SOCIAL : 3 RUE ANDRÉ MALIBRIEN 17606 LA ROCHELLE RCS LA ROCHELLE 789 856 673

Par décision de l'AGO du 12/10/2022, il a été décidé : - D'approuver les comptes définitifs de la liquidation à la date du 31/03/2022. - De donner quitus au liquidateur, Mme NOUZILLAT Cécile demeurant au 46B rue Richard Coeur de Lion - 17000 LA ROCHELLE pour sa gestion et la décharge de son mandat. - De prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 12/10/2022.

Pour avis, La Gérance

COPA SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE AU CAPITAL DE 7 000 € SIÈGE SOCIAL : POMMEROU 17230 ST ROGATHEN

Le 21/02/2023, l'AGM a décidé d'étendre l'objet social à la vente de tout bien immobilier. Mention au RCS de La Rochelle.

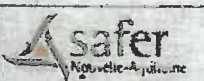
SÉLAIU MEURIS GLISSON SELAIU AU CAPITAL DE 1 000 € SIÈGE SOCIAL : 17 PLACE DES GOLFÈRES 17130 ANGOULINS SUR MER SIÈGE DE LA LIQUIDATION : 6 IMPASSE DU VIGNERON 17990 ST MARTIAL DE VITATERRE 81581 968 507 RCS LA ROCHELLE

Selon décisions du 16/03/2023, l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur, a établi les comptes de liquidation et prononcé la clôture de la liquidation. Dépôt des comptes de liquidation au RCS de La Rochelle.

Pour avis, La Gérance

LA FRANCE ONE SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE EN LIQUIDATION AU CAPITAL DE 1 890 € SIÈGE : 23 C RUE DU CHAMP DE TIR 17440 AYTRÈ SIÈGE DE LIQUIDATION : 23 C RUE DU CHAMP DE TIR 17440 AYTRÈ 818 091 455 RCS LA ROCHELLE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 septembre 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 septembre 2022 et se réunit en liquidation anticipée sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de l'Assemblée Générale. Elle a nommé comme liquidateur M. Julien CHARRIER, demeurant 23 C Rue du Champ de Tir, 17440 AYTRÈ, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs, les plus étendus que lui seraient par



Publication effectuée en application des articles L. 141-1 et R. 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

La Safer Nouvelle-Aquitaine se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rattachement, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Description : terre et pré Document d'urbanisme : A-PLU Informations complémentaires : Les candidatures à l'installation seront examinées en priorité.

Réf : AA 17 28 0286 02 SAINT-PIERRE-LA-NOUË - 99 a 10 ca (F-20) SURGERES - 11 he 11 a 16 ca

In loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser, acquiescer le passif, et l'a autorisé à continuer à effectuer ces actes et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 23 C Rue du Champ de Tir, 17440 AYTRÈ. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de La Rochelle, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 25/03/2023, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : LS 17 Objet social : Acquisition, administration et la gestion paria local ou d'ensemble de tous immeubles. Exploitation, la mise en valeur de ces immeubles, soit au moyen de toutes constructions nouvelles, de tous échanges, de tous aménagements ou de toutes autres manières. Siège social : 21 Rue du Mince - 17010 CHANÈRES Capital : 1000 euros. Durée : 99 ans. Gérance : M. LAFOND Sébastien, demeurant 09 Rue du Cabestan - 17010 CHANÈRES.

Objet social : Acquisition, administration et la gestion paria local ou d'ensemble de tous immeubles. Exploitation, la mise en valeur de ces immeubles, soit au moyen de toutes constructions nouvelles, de tous échanges, de tous aménagements ou de toutes autres manières. Siège social : 21 Rue du Mince - 17010 CHANÈRES Capital : 1000 euros. Durée : 99 ans. Gérance : M. LAFOND Sébastien, demeurant 09 Rue du Cabestan - 17010 CHANÈRES.

Objet social : Acquisition, administration et la gestion paria local ou d'ensemble de tous immeubles. Exploitation, la mise en valeur de ces immeubles, soit au moyen de toutes constructions nouvelles, de tous échanges, de tous aménagements ou de toutes autres manières. Siège social : 21 Rue du Mince - 17010 CHANÈRES Capital : 1000 euros. Durée : 99 ans. Gérance : M. LAFOND Sébastien, demeurant 09 Rue du Cabestan - 17010 CHANÈRES.

AVIS DE MODIFICATION

SRVU SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 1000 € SIÈGE SOCIAL : 18 RUE DU CHEVALERAT 17430 ST HIPPOLYTE 611 925 856 RCS LA ROCHELLE

Suivant acte SSP en date du 03/04/2023, il a été constitué une société civile immobilière au capital de 1 000 euros, constituée uniquement d'apports en numéraire, dénommée CHARREAU BILBO dont le siège social est 105B Grand Rue, 17430 LUSSANT et l'objet social : l'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, directement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés. Gérance : M. Denis BARRAUD demeurant B rue de Souffrenel - 17250 ST

AO- 149- 150- 153 BI- 83- 84 YA- 28- 40(11)- 43(41) YB- 21 ZC- 24 ZY- 27

Réf : AP 17 20 0286 01 SURGERES - 9 ha 23 a 03 ca YB- 37(J)- 37(K)

Les informations sur les risques auxquels ces biens seraient exposés sont disponibles sur le site : http://www.sportives.gov.fr/ Les personnes intéressées devront manifester leur candidature, au plus tard le 29/04/2023 : par écrit en précisant leurs coordonnées téléphoniques, prioritaires et par voie postale au service départemental de la Safer Nouvelle-Aquitaine - 10, Rue des Vachères CS 20080 - 17183 SAINTES 05 48 03 16 80 ou des compléments d'information peuvent être obtenus, (ou au siège de la Safer Nouvelle-Aquitaine - Les Corbeil - 87430 Verneuil-Sur-Vienne), ou par voie électronique sur le site http://www.safere17.fr

Objet social : Acquisition, administration et la gestion paria local ou d'ensemble de tous immeubles. Exploitation, la mise en valeur de ces immeubles, soit au moyen de toutes constructions nouvelles, de tous échanges, de tous aménagements ou de toutes autres manières. Siège social : 21 Rue du Mince - 17010 CHANÈRES Capital : 1000 euros. Durée : 99 ans. Gérance : M. LAFOND Sébastien, demeurant 09 Rue du Cabestan - 17010 CHANÈRES.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à St Georges des Déserts du 30/03/2023 il a été constitué pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Saintes, une SARL dénommée CURSODECO, au capital de 20 000 € ayant son siège social 4 rue de la Fontaine 17810 ST GEORGES DES COTEAUX et Mme Emille MASSOT, demeurant 2 rue des Ancêtres 17400 RETAUD sont nommés premiers gérants. L'immatriculation de la Société au RCS de Saintes.

Pour avis, La Gérance

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à St Georges des Déserts du 30/03/2023 il a été constitué pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Saintes, une SARL dénommée CURSODECO, au capital de 20 000 € ayant son siège social 4 rue de la Fontaine 17810 ST GEORGES DES COTEAUX et Mme Emille MASSOT, demeurant 2 rue des Ancêtres 17400 RETAUD sont nommés premiers gérants. L'immatriculation de la Société au RCS de Saintes.

Pour avis, La Gérance

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à St Georges des Déserts du 30/03/2023 il a été constitué pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Saintes, une SARL dénommée CURSODECO, au capital de 20 000 € ayant son siège social 4 rue de la Fontaine 17810 ST GEORGES DES COTEAUX et Mme Emille MASSOT, demeurant 2 rue des Ancêtres 17400 RETAUD sont nommés premiers gérants. L'immatriculation de la Société au RCS de Saintes.

Pour avis, La Gérance

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à St Georges des Déserts du 30/03/2023 il a été constitué pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Saintes, une SARL dénommée CURSODECO, au capital de 20 000 € ayant son siège social 4 rue de la Fontaine 17810 ST GEORGES DES COTEAUX et Mme Emille MASSOT, demeurant 2 rue des Ancêtres 17400 RETAUD sont nommés premiers gérants. L'immatriculation de la Société au RCS de Saintes.

Pour avis, La Gérance

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 03/04/2023, il a été constitué une société civile immobilière au capital de 1 000 euros, constituée uniquement d'apports en numéraire, dénommée CHARREAU BILBO dont le siège social est 105B Grand Rue, 17430 LUSSANT et l'objet social : l'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, directement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Pour avis, La Gérance

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 03/04/2023, il a été constitué une société civile immobilière au capital de 1 000 euros, constituée uniquement d'apports en numéraire, dénommée CHARREAU BILBO dont le siège social est 105B Grand Rue, 17430 LUSSANT et l'objet social : l'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, directement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Pour avis, La Gérance

Suivant acte SSP en date du 03/04/2023, il a été constitué une société civile immobilière au capital de 1 000 euros, constituée uniquement d'apports en numéraire, dénommée CHARREAU BILBO dont le siège social est 105B Grand Rue, 17430 LUSSANT et l'objet social : l'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, directement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Pour avis, La Gérance

Suivant acte SSP en date du 03/04/2023, il a été constitué une société civile immobilière au capital de 1 000 euros, constituée uniquement d'apports en numéraire, dénommée CHARREAU BILBO dont le siège social est 105B Grand Rue, 17430 LUSSANT et l'objet social : l'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, directement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Pour avis, La Gérance

Suivant acte SSP en date du 03/04/2023, il a été constitué une société civile immobilière au capital de 1 000 euros, constituée uniquement d'apports en numéraire, dénommée CHARREAU BILBO dont le siège social est 105B Grand Rue, 17430 LUSSANT et l'objet social : l'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, directement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Pour avis, La Gérance

Suivant acte SSP en date du 03/04/2023, il a été constitué une société civile immobilière au capital de 1 000 euros, constituée uniquement d'apports en numéraire, dénommée CHARREAU BILBO dont le siège social est 105B Grand Rue, 17430 LUSSANT et l'objet social : l'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, directement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Pour avis, La Gérance

Suivant acte SSP en date du 03/04/2023, il a été constitué une société civile immobilière au capital de 1 000 euros, constituée uniquement d'apports en numéraire, dénommée CHARREAU BILBO dont le siège social est 105B Grand Rue, 17430 LUSSANT et l'objet social : l'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, directement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Pour avis, La Gérance

Suivant acte SSP en date du 03/04/2023, il a été constitué une société civile immobilière au capital de 1 000 euros, constituée uniquement d'apports en numéraire, dénommée CHARREAU BILBO dont le siège social est 105B Grand Rue, 17430 LUSSANT et l'objet social : l'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, directement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

ANNEXE 4-Attestation affichage Mairie de Fouilloux

Département de la
Charente-Maritime



Le 12 mai 2023

Mairie de
LE FOUILLOUX
17270

Tél : 05.46.04.12.49

Mail : mairie@lefouilloux17.fr

Site : www.lefouilloux.fr

ATTESTATION

Je soussigné, Pascal BOOR, Maire de la Commune de Le Fouilloux, atteste avoir affiché l'avis d'enquête publique concernant le projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, de trois postes de conversion, d'un poste de livraison, d'un local de maintenance sur la Commune de Le Fouilloux du 24 mars 2023 au 12 mai 2023

Fait ce jour à Le Fouilloux,

Pascal BOOR, Maire



ANNEXE 5 -Dossier sur site Préfecture



**PRÉFET
DE LA CHARENTE-MARITIME**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

11/04/23 Enquête publique Projet d'un parc photovoltaïque au sol à LE FOUILLOUX

Publié le 25/04/2023



charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultatives/Consultations-du-public/Enquetes-publiques-en-cours/11-04-23-Enquete

Actualités ▾ Actions de l'État ▾ Services de l'État ▾ Publications ▾ Démarches ▾

[Accueil](#) > [Actions de l'État](#) > [Environnement, risques naturels et technologiques](#) > [Consultation du public et commissions consultatives](#) > [Consultations du public](#) > [Enquêtes publiques en cours](#)
> 11/04/23 Enquête publique Projet d'un parc photovoltaïque au sol à LE FOUILLOUX

11/04/23 Enquête publique Projet d'un parc photovoltaïque au sol à LE FOUILLOUX

Mis à jour le 25/04/2023

Il sera procédé du mardi 11 avril 2023 au vendredi 12 mai 2023 inclus, soit une durée de 32 jours, à l'ouverture d'une enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire nécessaire à la réalisation du projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, de trois postes de conversion, d'un poste de livraison, d'un local de maintenance, au lieu-dit Les Encloux par la société SAS Centrale photovoltaïque du Fouilloux 2 sur la commune de LE FOUILLOUX.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du responsable du projet à l'adresse suivante : SAS Centrale photovoltaïque du Fouilloux 2, chez EDF RENOUVELABLES France, Coeur Défense – Tour B, 100, Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris-La Défense Cedex, Tel : 06 27 09 99 58.